



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DIRECTION DU 10 JANVIER 2020

Le comité de direction de l'association sportive du golf de Chailly s'est réuni le vendredi 10 janvier 2020 à 18h30 au château de Chailly.

Membres présents : BACQUAERT Christophe, CRÉPEY Arnault, DELAGE Philippe, FORIN Véronique, ROIGNOT Michel, YANG Tobias.

Membres absents excusés : DUPUIS Jean-François, NICOLLEAU Marie-Luce, PRIOUX Christophe.

### 1/ Bilan de l'année 2019 :

Le nombre d'adhérents à l'association sportive a été en 2019 de 127, dont 15 jeunes, soit un nombre de 112 cotisants équivalent à celui de l'année précédente. Ce maintien des effectifs de l'AS est remarquable, dans un contexte de diminution du nombre des adhérents au club de Chailly.

L'AS a organisé ou co-organisé 9 compétitions :

- Equip-AM le 28 avril avec 31 participants ;
- Interclubs Chailly-Beaune le 30 avril avec 56 participants (dont 29 de Beaune) ;
- Coupe des Ménages le 19 mai avec 20 participants ;
- Anima vinum-Vins des hospices de Beaune le 9 juin avec 79 participants ;
- Interclubs Chailly-Roncemay le 18 juin avec 40 participants (dont 19 de Roncemay) ;
- Coupe des Restaurateurs le 8 septembre avec 40 participants ;
- Interclubs Chailly-Salives/Venarey le 10 septembre avec 32 participants (dont 16 de Salives) ;
- Coupe du Président le 26 octobre avec 36 participants ;
- Coupe Saint-Fiacre le 3 novembre avec 56 participants.

Cela représente donc une moyenne de 43 participants par compétition, comparable à l'année 2018.

La fête de l'AS a pu finalement être organisée le 23 novembre, après deux reports dus aux conditions climatiques (canicule et risque d'orage) : une trentaine de courageux ont bravé le froid et la pluie pour participer à une petite compétition ludique avant l'apéritif et le dîner servis dans la salle du Clos Champagnac. Bonne ambiance et détente étaient naturellement au rendez-vous de cette soirée.

Les équipes engagées dans des compétitions fédérales ou dans le cadre de SGBFC ont connu de beaux



succès. L'équipe vétérans a, quant à elle, renoncé à se déplacer à Gap, étant insuffisamment constituée (seulement 4 coéquipiers pour un parcours exigeant et difficile). Les enveloppes budgétaires qui leur étaient allouées ont été globalement respectées.

Au total, cette nouvelle saison s'est déroulée à l'instar des précédentes, avec de beaux résultats sportifs, qu'il conviendra d'essayer de confirmer en 2020.

### **2/ Bilan financier au 31 décembre 2019 :**

Le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 2019 montre un total de recettes de 20 872 € contre des dépenses se montant à 19 455 €, soit un solde positif de 1 417 €. Ce beau résultat est notamment dû à l'importance des recettes de sponsoring, qui se sont élevées à 3 500 €. Dans le même temps, les dépenses ont été maintenues dans le cadre du budget adopté par l'assemblée générale.

Dépenses	Budget	Exécuté		Recettes	Budget	Réalisé
Compétitions AS (pots et lots)	4 000,00	2 311,00		Droits de jeu AS	4 000,00	1 929,00
Licences	9 000,00	10 310,00		Licences	10 000,00	11 083,00
Équipes hommes et femmes	4 000,00	3 494,00		Cotisations	3 000,00	3 360,00
Équipe SGBFC	2 000,00	1 770,00		Chailly Resort	1 000,00	1 000,00
Fête AS	-	307,00				
Frais divers	500,00	1 263,00		Divers (sponsors)	500,00	3 500,00
Provision	1 000,00	-				
Boni de gestion	-	1 417,00		Déficit prévu	2 000,00	-
<b>TOTAUX</b>	<b>20 500,00</b>	<b>20 872,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>20 500,00</b>	<b>20 872,00</b>

Dans ces conditions, le fonds de roulement de l'association s'élève, au 31 décembre 2019, à 15 260,87 €, calculé de la manière suivante :

- Fonds de roulement au 31/12/2018 : 13 843,87
- Boni de gestion : 1 417,00
- Fonds de roulement au 31/12/2019 : 15 260,87

Ce montant est conforme au relevé du compte en banque de l'association au 31 décembre 2019.

Le président remercie la trésorière pour ce rapport qui sera présenté tel quel à l'assemblée générale du 8 février.

### **3/ Orientations budgétaires pour 2020 :**

Compte tenu du nouveau cadre des relations entre l'AS et Chailly Resort (cf. point 5 ci-dessous), le président propose un budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 17 500,00 €. Dans ce budget, la



recherche de sponsors reste importante (2 600 €) et l'estimation des droits de jeux perçus par l'AS correspond à une attente de 700 participants dans les 18 compétitions organisées par Chailly Resort.

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de gestion (Banque, AXA)	400,00	Cotisations AS	3 200,00
Remboursement licences FFG	10 000,00	Encaissement licences	10 000,00
Cotisations FFG	500,00	Droits de jeux	700,00
Équipes	4 000,00	Chailly Resort	1 000,00
SGBFC	2 000,00	Sponsors	2 600,00
Interclubs	300,00		
Frais divers	300,00		
<b>TOTAL</b>	<b>17 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 500,00</b>

Le comité de direction approuve ce projet à l'unanimité : il sera présenté à l'assemblée générale pour approbation le 8 février 2020.

#### **4/ Préparation de l'assemblée générale du 8 février 2020 :**

Le président propose l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, qui comprendra l'approbation du PV de l'AG de 2019, des rapports moral (lui-même, Christophe Prioux et Jean-François Dupuy) et financier (Véronique Forin) et du budget 2020 (Michel Roignot). Ce sera aussi l'occasion de présenter les nouvelles modalités des relations entre l'AS et Chailly Resort (cf. point 5 ci-dessous).

Il indique qu'il n'y aura pas d'élection cette année, le comité de direction étant au complet pour sa troisième et dernière année de mandat. Il précise que, pour sa part et pour des raisons d'ordre personnel, il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat en 2021 et qu'il en fera l'annonce au moment de l'AG.

La convocation et l'ordre du jour seront envoyés dans la semaine du 20 janvier 2020.

#### **5/ Nouvelles modalités de la relation entre Chailly Resort et l'AS :**

Le président fait le constat que l'organisation de compétitions par la seule AS s'avère de plus en plus difficile et requiert beaucoup de temps de la part des bénévoles de l'association, qui sont en nombre limité. Par ailleurs, l'arrivée en 2019 d'un nouveau directeur du golf a contribué à renforcer le professionnalisme de l'ensemble de l'équipe du golf. Dans ces conditions, il est apparu qu'une nouvelle organisation des relations entre Chailly Resort et l'AS pouvait être mise en place tout en ménageant les intérêts des deux structures.

Il est donc proposé que l'organisation de l'ensemble des compétitions des weekends soit reprise par Chailly Resort (à l'exception de la coupe des jardiniers (Saint-Fiacre), à charge pour cette dernière de reverser à l'association la somme de 1 € par compétiteur (hors PRO AM, Chef AM et compétitions privées). Cette somme sera portée à 2 € pour la coupe des restaurateurs et le trophée des grands vins de Bourgogne.



Les membres de l'AS se verront attribuer un tarif préférentiel, d'un montant inférieur de 5 € sur les droits de jeux de ces compétitions (soit 10 € au lieu de 15 dans la plupart des compétitions).

En contrepartie, l'AS fera le nécessaire pour trouver une douzaine de restaurateurs partenaires pour la coupe des restaurateurs et une douzaine de magnums pour le trophée des grands vins de Bourgogne.

De même, l'AS organisera d'une part les rencontres Interclubs (Beaune, Roncemay, Salives/Venarey) d'autre part des animations en semaine (le mardi) ainsi que la fête de l'AS.

Après discussion, le comité de direction approuve cette proposition à l'unanimité moins une abstention et mandate le président pour signer la nouvelle convention de partenariat avec Chailly Resort.

#### **6/ Questions diverses :**

1. Interclubs : Les matches avec Roncemay auront lieu les 7 avril à Roncemay et 14 avril à Chailly (Véronique Forin), ceux avec Beaune les 28 avril à Beaune et 12 mai à Chailly (Jean-François Dupuy) et ceux avec Salives/Venarey les 15 septembre à Chailly et 22 septembre à Salives (Michel Roignot).
2. Marie-Luce Nicolleau prendra en charge le site de l'AS. Il conviendra de lui assurer une petite formation auprès du concepteur du site et de dégager le budget nécessaire.
3. Véronique Forin et Carole Guillot alimenteront, quant à elles, le site Facebook de l'AS.

La séance est levée à 20h30.

Le président,

La trésorière,

Michel ROIGNOT

Véronique FORIN